



L'an deux mil neuf, le 24 mars, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 ATHESANS après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

Étaient présents : Robert BADALAMENTI – Michel BORON – Alain BIZZOTTO – Christian PONSOT – Jacques MOUGEOT – Charles GRANET – Philippe GAMET – Eugène VAUDREY – Ghislaine VUILLIER – MOREL Jean-pierre – Claudine GUILLARD – Michel RICHARD – Jocelyne BERTHOLDE – Michel DAVAL – Christian PERRIGUEY – BERTRAND Roger – ROUSSEL Jean-Noël – Christian PLAISANCE – Jean-Marie RONDEY – BELON Jean-Paul – Daniel BRUCHON – Hugo WALZ – Michel CUENIN – Claude MUFFAT – Monique BOLLORE – SAINT DIZIER Guy – Jean-Marie TRAHIN – Lionel GIRARDOT – JACQUARD Alain – Pierre SAVARIN – GEHIN Isabelle – Daniel CLERC – Jean Louis MOUGENET – André MARTHEY – Gérard GAMET – Pierre THOMASSIN – MORISOT Sylvain – Colette CORNEVAUX – Nadine BOUCARD – Jacques VIVIEN – Jean-Pierre GOLASZEWSKA – Michel THEVEAU – Pierre PORRACHIA – Michel CHEVIET – BOSSI Jeannine- CHAMPION Francine – Jean-François TOUBIN – SEGUIN Jacques – Paulette SEGUIN – Henri BOSSERT – Thierry RICCI – Michel BIANCHI – Patrice COLNEY – Ernest SCHAER – Gilles LOUIS – Colette CLERC

Absents ayant donné pouvoirs : Annie CLERC (pouvoir à Colette CLERC) – Bruno SAILLEY (pouvoir à Pierre THOMASSIN) – Pierre VIENOT (pouvoir à Christian PERRIGUEY) – Olivier BOUCARD (pouvoir à Jean-Paul BELON) – Jean GAMET (pouvoir à Alain JACQUARD) – Denise GATSCHINE (pouvoir à Eugène VAUDREY) – Gérard PELLETERET (pouvoir à Ernest SCHAER)

Absents excusés : Alain VUILLIER – Claude MOREL – Gérard THEVENY – René LAJEANNE – Alain SEGUIN – André DUBOIS – Jacques RICCIARDETTI

Date d'affichage de la convocation : 23 Février 2009

Membres en exercice : 70  
Membres présents : 56  
Suffrages exprimés : 63  
Procuration : 7

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel CLERC, Maire de MIGNAVILLERS, a été élu secrétaire de séance

Après vérification du quorum, le Président ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Alain BIZZOTTO, Maire d'ATHESANS.

Le Président demande l'autorisation au conseil communautaire d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- taux des taxes de fiscalité locales 2009
- publicité pour l'hôtel d'entreprise

Le Président demande également l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- création d'un poste

Le Président énonce à l'assemblée que la discussion autour de la création du poste ou non se tiendra après les résultats de l'audit financier attendu pour le mois de juin 2009.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président donne la parole à Virginie LUTHRINGER, chargée de mission au Pays des Vosges Saônoises, pour une présentation du programme LEADER.

Par la suite, les membres du conseil communautaire sont informés sur les sujets suivants :

- Portée à connaissance des décisions du Bureau Communautaire

- Bureau du 5 février 2009

- Audit financier – Choix du prestataire
- Avenant au contrat Enfance CCPV / CAF
- FRANCAS – occupation des locaux du SIVU Chantereine
- Convention mission locale Héricourt
- Etude comparative neuf / ancien – centre culturel et siège - CAUE
- Installation d'un visiophone – crèche de Villersexel
- Crèche – institution d'une régie d'avances
- Zone d'activités du Martiney – marché complémentaire
- Crèche – modification du règlement intérieur
- Saisine d'un avocat
- Subvention Office du Tourisme
- Siège de la communauté de communes – remplacement des volets
- Hôtel d'entreprise – enlèvement dépôt de terre sur la parcelle
- Hôtel d'entreprise – bornage de la parcelle
- Stage sur le dossier Relais assistantes maternelles – gratification du stagiaire

- Bureau du 17 Mars 2009

- Service de médecine préventive du Centre de Gestion de Haute Saône
- Règlement de facturation - modifications
- Convention avec l'ADDIM – année 2009
- Convention avec le CAUE – année 2009
- Hôtel d'entreprises – avenant travaux de drainage
- Convention ANCV – Programme Seniors en vacances 2009
- Récompenses maisons fleuries

Le Président évoque ensuite l'audit financier qui sera réalisé par le cabinet DELOITTE. Ce dernier interviendra dans les locaux de la Communauté de Communes avec 3 personnes à temps plein à compter du 20 avril 2009 jusqu'au 30 avril 2009

Enfin, le Président donne la parole à monsieur Alain BIZZOTTO pour évoquer la réhabilitation des décharges publiques.

Monsieur BIZZOTTO évoque la rencontre avec un agent de la DRIRE concernant la réhabilitation de la décharge de Villersexel. Pour ce service, les travaux de réhabilitation du site sont suffisants au regard des normes de l'année de réalisation (1997). La communauté de communes ne devra donc pas engager de gros travaux ce qui économise 800.000 €.

Pour commencer l'ordre du jour, le Président demande de valider le compte rendu du dernier conseil communautaire si aucune objection n'est soulevée. Sans remarque, le compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2008 est validé.

Le Président passe la parole à Stéphane COCHARD pour la présentation des budgets primitifs 2009, des comptes administratifs 2008 et des comptes de gestion. Monsieur COCHARD commence par évoquer la fiscalité locale et les dotations en donnant les éléments suivants pour l'année budgétaire 2009 :

#### **Evolution de la fiscalité locale et de la DGF**

##### **DGF**

Année	2007	2008	2009
Dotation de base	484 892 €	495 965 €	517 030 €
Evolution		2,28%	4,25%
Evolution 2007/2009			6,63%
	2007	2008	2009
Dotation de compensation	118 831 €	120 068 €	121 029 €
Evolution		1,04%	0,80%
Evolution 2007/2009			1,85%
Total	603 723 €	616 033 €	638 059 €
Evolution générale			5,69%
Evolution en valeur absolue		12 310 €	34 336 €

##### **Taxe professionnelle**

	2007	2008	2009
Produit	341 077 €	436 373 €	636 508 €
Evolution		27,94%	45,86%
Bases d'imposition	5 137 019 €	6 225 000 €	9 080 000 €
Evolution		21,18%	45,86%
Evolution en valeur absolue		1 087 981 €	2 855 000 €

##### **Taxes additionnelles**

	2007	2008	2009
TFB	52 415 €	55 944 €	59 008 €
Evolution		6,73%	5,48%
Evolution en valeur absolue		3 529 €	3 064 €
TFNB	12 161 €	13 100 €	13 361 €
		7,72%	1,99%
		939 €	261 €
TH	38 656 €	42 195 €	44 718 €
		9,16%	5,98%
		3 539 €	2 523 €
Total	103 232 €	111 239 €	117 087 €
Evolution		7,76%	5,26%
Evolution en valeur absolue		8 007 €	5 848 €

Monsieur COCHARD présente les budgets d'abord par section et par chapitre puis par article. Les équilibres présentés et mis au vote sont les suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>				
11	Charges à caractère général	272 160,00	272 023,47	268 375,00
12	Charges de personnel	752 410,00	750 801,17	746 100,00
14	Atténuation de produits	222 348,00	222 348,00	222 348,00
023	virement à la section d'investissement	320 487,00		709 190,00
42	Opérations d'ordre entre section	23 619,00	41 299,10	69 932,00
65	Autres charges gestion courante	1 312 906,00	753 082,23	723 825,00
66	Charges financières	34 637,00	31 339,46	28 380,00
67	Charges exceptionnelles	5 750,00	4 758,71	455 969,00
68	Dotations aux amortissements			
<b>Total</b>		<b>2 944 317,00</b>	<b>2 075 652,14</b>	<b>3 224 119,00</b>
<b>RECETTES</b>				
002	Excédent antérieur reporté Fonc	819 429,00	-	707 737,00
13	Atténuation de charges	25 000,00	28 963,20	22 000,00
42	Opérations d'ordre entre section		17 608,00	
70	Produits des services	760 700,00	794 316,95	736 980,00
73	Impôts et taxes	559 154,00	591 754,00	845 749,00
74	Dotations et participations	720 700,00	785 505,21	852 099,00
75	Autres produits gestion courant	55 000,00	62 709,75	58 000,00
76	Produits financiers	4 034,00	2 658,96	1 554,00
77		300,00	2 463,43	
<b>Total</b>		<b>2 944 317,00</b>	<b>2 285 979,50</b>	<b>3 224 119,00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>				
001	Solde d'exécution d'inv. report	214 042,00	-	479 018,00
16	Remboursement d'emprunts	50 639,00	50 638,79	50 925,00
20	Immobilisations incorporelles	128 648,00	6 697,60	172 544,00
21	Immobilisations corporelles	458 670,00	320 191,30	551 214,00
23	Immobilisations en cours	105 740,00	44 212,52	168 872,00
40	Opérations d'ordre entre section		17 608,00	
41	Opérations patrimoniales	5 980,00	5 980,00	
<b>Total</b>		<b>963 719,00</b>	<b>445 328,21</b>	<b>1 422 573,00</b>
<b>RECETTES</b>				
021	Virement de la section de fonct	320 487,00		709 190,00
40	Opérations d'ordre entre sectio	23 619,00	41 299,10	69 932,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	239 012,00	-	569 232,00
13	Subventions d'investissement	353 500,00	118 547,91	61 000,00
24	Produits des cessions	2 392,00		
27	Autres immos financières	21 121,00	14 524,84	13 219,00
41	Opérations patrimoniales	5 980,00	5 980,00	
<b>Total</b>		<b>966 111,00</b>	<b>180 351,85</b>	<b>1 422 573,00</b>

Jacques VIVIEN demande des explications quant à la différence d'inscription du chapitre 74 de 852.099 € et le montant de la DGF de 517.030 €. Monsieur COCHARD répond que le chapitre 74 est abondé outre par la DGF mais aussi par des dotations d'autres collectivités ainsi que la CAF pour le fonctionnement de la crèche.

Monsieur PONSOT s'interroge sur le montant de 28.000 € concernant le remboursement de l'assurance SMACL pour les agents absents. Monsieur COCHARD précise que deux agents sont malades depuis une longue période ce qui fait augmenter le remboursement par la SMACL.

Concernant la section d'investissement du budget primitif général 2009, le Président présente les besoins et les orientations d'acquisitions. Il précise également qu'aucun projet n'est inscrit pour l'instant dans l'attente du résultat de l'audit financier. Les décisions budgétaires nouvelles seront reprises éventuellement dans un budget supplémentaire.

Pour le chapitre 20 (immobilisations incorporelles), la somme de 171.044 € regroupe des études :

- 48.000 € pour le bureau d'études TAUW Environnement (réhabilitation des décharges)
- 100.000 € pour la maîtrise d'œuvre du bassin de baignade biologique
- 23.044 € pour le cabinet DELOITTE réalisant l'audit financier

Concernant le chapitre 21 (immobilisations corporelles), le Président présente les acquisitions nécessaires pour l'exercice 2009 :

- l'entretien de la voirie intercommunale est fixé à 260.000 €

- l'acquisition d'un terrain situé dans le centre bourg est demandée au conseil communautaire pour un montant de 200.000 €, frais de notaire inclus. Le terrain a une superficie de 5513 m<sup>2</sup> et le service des domaines l'a estimé à 26,44 € / m<sup>2</sup>. Cette parcelle sera destinée à recevoir éventuellement le centre culturel et éventuellement le siège de la Communauté de Communes.

Monsieur PONSOT fait remarquer que la prudence a été observée lors de la création d'un poste et dans l'inscription des projets dans le budget 2009 et qu'il serait bon de faire de même pour l'acquisition de ce terrain.

Madame Paulette SEGUIN demande si la communauté de communes ne pourrait pas envisager un autre lieu pour le siège, soit la zone du Martiney soit la base travaux. Il lui est répondu que la zone du Martiney ne peut recevoir que des activités à caractère industrielle et commerciale (donc hors activité tertiaire) et que le prix de la base travaux est supérieur à 1.000.000 €.

Madame Colette CLERC fait remarquer qu'elle doute de la viabilité du terrain concerné. Monsieur SCHAER répond que le terrain est viabilisé du côté du lotissement NEOLIA. **Le conseil communautaire a approuvé l'acquisition du terrain à 10 voix contre, une abstention et 52 voix pour.**

- l'acquisition de nouveaux matériels :

- du matériel et de l'outillage de voirie pour un montant de 33.000 € (véhicule type fourgon et véhicule utilitaire, un nettoyeur haute pression eau chaude, deux débroussailleuses, un broyeur à végétaux). **Approbation à l'unanimité.**

- du matériel informatique en renouvellement des ordinateurs actuels destinés à l'espace public numérique pour un montant de 13.500 €. **Approbation à l'unanimité.**

Enfin, le débat s'est orienté sur l'examen du chapitre 23 (immobilisation en cours). Ce chapitre regroupe les travaux qui peuvent être engagés dans l'année. Une inscription d'un montant de 168.872 € est proposée afin de réaliser la réhabilitation des décharges d'Esprels et de Secenans.

La présentation des budgets primitifs s'est ensuite tournée vers les budgets annexes (zone d'activité du Martiney et zone d'activités de Gouhenans). L'étude du compte administratif et de gestion a été réalisée en parallèle. Les budgets proposés sont les suivants :

ZONE D'ACTIVITES DE VILLERSEXEL

compte	libellé	Voté	Réalisé	Proposition crédits nouveaux
<b>Dépenses</b>				
002	Résultat de fonctionn reporté			405 361,00
6015	Terrains à aménager	-		
6045	Etudes	1 000,00	440,00	800,00
605	Travaux 2ème tranche	260 558,00	182 999,83	110 000,00
608	Frais divers (branchement prov)	-		
3135	Location matériel pour plantation	-		
<b>Total</b>		<b>261 558,00</b>	<b>183 439,83</b>	<b>516 161,00</b>
<b>Recettes</b>				
7552	versement du budget général			401 161,00
774	Subventions	52 690,00	18 092,07	35 000,00
7015	Vente de terrain	47 310,00	78 857,96	80 000,00
<b>Total</b>			<b>96 950,03</b>	<b>516 161,00</b>

ZONE D'ACTIVITES DE GOUHENANS

compte	libellé	Voté	Réalisé	Proposition crédits nouveaux
<b>Dépenses</b>				
60612	Abonnement électricité	300	166,80	400
605	Travaux	30 000	2 365	-
6015	Terrains à aménager		9,89	10
002	Résultat de fonction reporté			64 618
<b>Total</b>		<b>30 300</b>	<b>2 541,69</b>	<b>65 028</b>
<b>Recettes</b>				
7552	versement du budget général	-	-	49 508
7015	vente de terrain			15 520
<b>Total</b>				<b>65 028</b>

Une synthèse des résultats des comptes administratifs a été présentée. Cette synthèse est la suivante :

Compte administratif budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2007	Résultat de clôture 2008
Fonctionnement	2 075 652,14	2 285 979,50	210 327,36	1 041 641,45	1 251 968,81
Investissement	445 328,21	180 351,85	- 264 976,36	- 214 041,07	- 479 017,43
Total	2 520 980,35	2 466 331,35	- 54 649,00	827 600,38	772 951,38

Compte administratif zone artisanale de Villersexel

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2007	Résultat de clôture 2008
Fonctionnement	183 439,83	96 950,03	- 86 489,80	- 318 870,66	- 405 360,46
Investissement					

Compte administratif zone artisanale de Gouhenans

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2007	Résultat de clôture 2008
Fonctionnement	2 541,69		- 2 541,69	- 62 076,22	- 64 617,91
Investissement					

Le Président a quitté la salle des débats et le doyen de l'assemblée, Monsieur Henri BOSSERT, a procédé à la mise aux voix des comptes administratifs.

**Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget général, du budget annexe de la zone d'activités du Martiney et du budget annexe de la zone d'activités de Gouhenans.**

Au retour du Président, la discussion sur les taux de fiscalité a commencé. Il a été proposé de maintenir les taux à leur niveau actuel, à savoir :

- taxe professionnelle : 7,01%
- taxe d'habitation : 0,87%
- foncier bâti : 1,48%
- foncier non bâti : 3,27%

Après le retour du Président, ce dernier a proposé de valider les budgets primitifs pour l'exercice 2009.

**Le conseil communautaire a validé le budget primitif général, le budget primitif de la zone d'activités du Martiney et le budget de la zone d'activités de Gouhenans à l'unanimité.**

Durant la séance, deux points concernaient également la matière budgétaire, la subvention à l'office du tourisme pour l'année 2009 et le coût de l'heure d'utilisation de la mini-pelle auprès des communes.

- Après l'assemblée générale de l'office du tourisme, la demande de ce dernier concernant la subvention 2009 est de 643 €. **Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité pour le versement de cette subvention.**

- Depuis l'acquisition de la mini-pelle, son coût d'utilisation n'avait pas été fixé. Après analyse par les services, plusieurs propositions sont possibles au regard du tableau suivant :

#### **Coût d'utilisation de la mini-pelle - projections**

Amortissement en années	10	10	10
Utilisation annuelle en heures	120	150	200
Coût achat	13900	13900	13900
Entretien/an 10€/h	1200	1500	2000
Assurance/an	170	170	170
Coût carburant/h (0,70€/L à 3L/h)	2,1	2,1	2,1
<b>Coût horaire</b>	<b>25,10 €</b>	<b>22,50 €</b>	<b>19,90 €</b>

Coût horaire :

(Achat+10 ans d'Entretien+10 ans d'Assurance+10 ans de Carburant)/ Amortissement(10 ans)/ Nombre d'heures annuelles

Le Président a proposé de fixer le tarif d'utilisation à 23 € / heure d'utilisation. **Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité pour ce tarif.**

Après la présentation des budgets, les discussions se sont tournées vers le point suivant de l'ordre du jour, la convention avec ACTION 70.

Cette convention détermine la participation de la communauté de communes à hauteur de 3.000 € pour la publicité de l'hôtel d'entreprises.

Monsieur Michel BORON demande des explications sur cette participation sachant que l'hôtel d'entreprises devait répondre à un besoin ; il n'y aurait donc pas lieu de faire de la publicité puisqu'il devrait déjà comporter des locataires. Le Président répond qu'il est nécessaire de faire de la publicité ne serait-ce que pour faire connaître son existence. **Le conseil communautaire a approuvé à 62 voix pour et une voix contre la signature de la convention avec le conseil général.**

Durant cet exposé, le Président propose également de contractualiser avec ACTION 70 afin de cadrer leurs interventions auprès de la communauté de communes. Une convention doit également être signée. **Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

La compétence périscolaire était également à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire avec la proposition d'une signature d'une convention avec la commune de Rougemont. Des enfants de la commune de Bonnal sont scolarisés sur la commune de Rougemont et profitent également du service périscolaire. Ce dernier était géré par une association mais la décision de gestion au niveau communal a été prise dernièrement. La commune de Bonnal n'ayant plus la compétence, il revient à la communauté de communes de payer les frais à Rougemont concernant le périscolaire. Il est donc proposé de signer une convention pour le remboursement de ces frais. **Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

Le point suivant de l'ordre du jour avait attiré aux plans de financement des projets inscrits dans le contrat APPUI+. Monsieur GOUGET a rappelé que le Conseil Général proposait de revoir à la hausse le montant de l'enveloppe APPUI+. En effet, le montant de l'enveloppe APPUI+ est proportionnel au nombre d'habitants du territoire et le dernier recensement a montré une augmentation de la population de la CCPV. Par conséquent, le Conseil Général a décidé d'abonder l'enveloppe de 15.550€. Le Conseil Général a laissé à la CCPV le soin de faire une proposition d'avenant au contrat APPUI+, tout en souhaitant que cette proposition soit dans l'esprit des objectifs du contrat initial. Il a été également rappelé que le taux de subvention du Conseil Général ne peut dépasser 25% du montant éligible d'une opération.

Dans le contrat APPUI+ signé en 2007, le projet espace de loisirs bénéficiait déjà de 25% de subventions départementales. A contrario, le projet de centre culturel bénéficiait d'un taux de subvention départementale de 24,275%. Il est donc possible d'augmenter le taux d'intervention départementale à 25% pour ce projet. Néanmoins, l'augmentation du taux ne permet pas d'englober l'ensemble des 15 550€ supplémentaires. Il est donc proposé d'augmenter le coût prévisionnel du projet de centre culturel de 39 000€ pour englober la totalité de l'enveloppe supplémentaire.

Le nouveau plan de financement du projet de centre culturel serait donc :

Coût prévisionnel de l'opération : 839 000€

Subvention CG70 (APPUI+) : 209 750€ (25%)

Subvention Etat (FNADT) : 251 700€ (30%)

Subvention LEADER : 25 170€ (3%)

Autofinancement : 352 380€ (42%)

**Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité ce nouveau plan de financement et a donné son accord pour que le Président signe l'avenant au contrat APPUI+.**

Les débats se sont ensuite portés sur les circuits de randonnée et plus particulièrement la plaquette publicitaire en cours de réalisation. Pour rendre la lisibilité du document efficace, il a été décidé d'acquérir le fond de carte IGN (SCAN 25). L'achat et le droit d'utilisation des plans a un coût de 900 € HT. Le Président a demandé l'autorisation d'acquérir ces plans. **Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

Messieurs Jacques SEGUIN et Christian PONSOT font remarquer que certains panneaux sur les circuits comportent des erreurs malgré les renseignements fournis par les intéressés. Une vérification sera faite par les services de la communauté de communes.

Enfin, le dernier point abordé concernait l'OPAH et la présentation d'un dossier de demande de subvention par un propriétaire bailleur. Le montant des travaux est de 64.383 € HT ce qui induit une subvention de la communauté de communes de 4.773 €. **Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

Ce point de l'ordre du jour clôturait les débats donnant lieu à délibération.

Pour terminer, le Président a présenté des informations communautaires sur différents dossiers :

- Voirie communautaire : les travaux sur les routes du Doubs, malgré les difficultés administratives, seront réalisés en 2009 vu l'état général des voiries.

- Convention avec l'ANCV : une réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2009 à 14h00 au siège de la communauté de communes pour une présentation des vacances seniors par l'ANCV.

- Bulletin communautaire : la maquette du premier bulletin est prête, il devrait être distribué courant avril.

- Collecte des montres : elle aura lieu du 2 au 10 juin 2009 sur inscription

- Enfin, le Président fait part des réflexions en cours :

- modifications possibles des compétences pour le diagnostic éclairage public, inondations sur le bassin versant du Scey, bassin versant du Lauzin, SPANC, aides à l'installation de systèmes utilisant les énergies renouvelables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.